

usine en redressement que faire ?

Par **SOSO0105**, le **02/02/2009** à **20:13**

bonjour

voilà je suis dans une usine de poissons je suis employé avec un contrat cdi mon souci aujourd'hui et mes autres collègues sais que nous avons appris le 29/02/09 que notre usine était en redressement judiciaire notre souci a nous tous sais de savoir comment cela va se dérouler puis savoir si ils ont encore le droit de nous faire des heures car nous avons un compteur à l'année ?

a-t-on le droit de refuser de faire plus de 35h vu que nous sommes en redressement, merci de vos réponses car nous tous employé sommes dans l'inquiétude amicalement

Par **Camille**, le **02/02/2009** à **23:15**

Bonjour,

En "redressement judiciaire", ça ne change - pour le moment - absolument rien pour vous, tant que l'entreprise n'est pas mise en liquidation judiciaire et tout ce que vous pouvez faire, c'est brûler quelques cierges à Sainte-Sigolène pour que ça n'arrive pas, éventuellement en acceptant des heures supplémentaires, si ça peut sauver l'entreprise.

Ne pas confondre les notions de "redressement" et de "liquidation", même si - hélas - la deuxième suit souvent la première.

Par **x-ray**, le **03/02/2009** à **19:16**

Pour préciser la réponse de Camille, il faut que vous sachiez que le "redressement judiciaire" est une période pendant laquelle on va faire tout ce que l'on peut pour sauver l'entreprise (pour caricaturer). Le but est de trouver des solutions pour rendre l'entreprise viable à nouveau. Donc, si dans cette période, les salariés commencent à se rebiffer, ça peut au contraire plomber complètement l'activité.

Pour être encore plus clair, c'est certainement maintenant que votre patron a le plus besoin de vous, surtout si c'est une PME. Faire des heures sup permet d'assurer les commandes et donc de faire rentrer de l'argent, ce qui permettra à l'entreprise de payer ses charges (si elle est en redressement, c'est qu'elle ne le peut plus).

La liquidation, qui est le stade suivant, correspond à la mort de l'entreprise. Dans ce cas,

effectivement, on pourrait comprendre que vous baissiez les bras. Mais maintenant, il est trop tôt.

Bon courage et bonne chance